



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Trophée Voile de Marseillan 2025**

Samedi : La régata dels pitchots batels
Dimanche : Etape 11 du Challenge de Thau

Grade **5B**

Dates : les 26 & 27 avril 2025

Lieu : Rade de Marseillan - Etang de Thau

Autorité Organisatrice : **les Voiles Marseillanaises (LVM)**

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux de la classe Osiris en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux de la (des) classe(s) : A, B, C, D, E, F, R1, R2, R3, R4, L
- 3.1.2.a **Le samedi** : Uniquement pour les bateaux d'une longueur est inférieure ou égale à 25 pieds.
- 3.1.2.b **Le dimanche** : Sans restriction de taille.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire via le formulaire accessible sur le site du LVM : <http://lvm-voiles.fr>.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une **licence FFVoile compétition** valide et doivent présenter au moment de leur inscription :
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - pour le responsable de bord et si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - pour le responsable de bord, le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité s'ils présentent un bateau.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. **DROITS A PAYER** Les droits requis sont les suivants :

Bateaux extérieurs à l'étang de Thau : 30 € par bateau pour les deux jours de régates.

Pour les bateaux des clubs de l'étang de Thau : 15€ pour le samedi, le coût d'inscription du dimanche est réglé par votre club de rattachement.



5. PROGRAMME

- 5.1 Jours de courses : *le samedi 26 avril 2025 et le dimanche 27 avril 2025.*
- 5.2 Inscriptions en ligne, avant le vendredi 2025 à 21h, via le site du club : lvm-voiles.fr.
- 5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du samedi 26 avril est 14h. Pour le dimanche, le signal d'avertissement de la première course est 11h30.
- 5.4 Le samedi, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h30. Le dimanche, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.
- 5.5 Apéritif de bienvenue le samedi 26 avril à 19h, suivi du repas des équipiers. Rafrâichissements lors de l'annonce des résultats le dimanche 27 avril à partir de 18h.
- 5.6 Petits déjeuners le dimanche matin, à partir de 9h, au local du LVM.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 6.1 Pour le samedi, les instructions de course et ses annexes seront affichées au club du LVM, 3 quai de Toulon à Marseillan.
- 6.2 Le dimanche, les courses sont régies par les instructions de course du Challenge de Thau.

7. LES PARCOURS

- 7.1 **Le samedi** : Le parcours sera de type construit et il sera défini par les annexes des instructions de course.
- 7.2 **Le dimanche** : Se référer aux instructions de course du Challenge de Thau.
- 7.3 L'emplacement de la zone de course est la rade de l'étang de Thau devant le port de Marseillan, à l'exclusion des zones de parcs et des concessions de pêche (capéchades)

8. CLASSEMENT

- 8.1 **Le trophée de Marseillan** comporte deux régates ; une le samedi (1 à 3 courses) et une seconde le dimanche (1 à 2 courses). Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système a minima (1,2,3,4). Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, BFD, UFD, DNE, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Pour la course courue, le premier marque 1 point le second 2 points etc. quel que soit le nombre de courses courues à cette régate.
- 8.2 Pour les bateaux de la classe Micro, un classement spécifique, en temps réel, sera réalisé.
- 8.3 Le nombre de retraits est le suivant : Lorsque 3 courses ou plus sont courues, la plus mauvaise course est retirée, conformément aux RCV.
- 8.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

11. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le LVM

lvmarseillan@gmail.com ou bien le responsable des courses : 06 32 18 74 55

